

## CRELAN FUND

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge  
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE  
Société anonyme  
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles  
RPM (Bruxelles): 0830.158.563

## PROCURATION

Le soussigné / la soussignée : .....

Demeurant à : .....

Propriétaire de .....action(s) nominative(s)<sup>1</sup> /action(s) dématérialisé(e)<sup>1</sup> de la  
Sicav CRELAN FUND, du compartiment : .....

Donne par la présente procuration à :

- .....  
demeurant à .....
- ou à défaut au président

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire ( ci-après « l'assemblée ») des actionnaires de ladite Sicav qui se tiendra le **mardi 10 mai 2022 à 10 heures** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), ainsi qu'à toute assemblée générale ordinaire qui serait convoquée ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant:

	ORDRE DU JOUR	Pour*	Contre*	Abstention*
1.	<b>Rapport du conseil d'administration.</b>	Ce point n'est pas sujet à vote		
2.	<b>Rapport du commissaire.</b>	Ce point n'est pas sujet à vote		
3.	<b>Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.</b> Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<b>Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.</b>			
	- <u>Compartiment ECONOFUTURE</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment SUSTAINABLE, fusionné par absorption le 13 avril 2022. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> « . » décimales et « espaces » milliers

	<p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> <i>L'assemblée décide à base de l'exercice comptable du compartiment SUSTAINABLE, fusionné par absorption le 13 avril 2022, de distribuer un dividende brut de <b>8,0841 EUR par action.</b></i> »</p>			
	<p>- <u>Compartiment ECONONEXT</u>  ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.  ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.  ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment :  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>- <u>Compartiment ECONOSTOCKS</u>  ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.  ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.  ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment :  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende brut de <b>5 EUR par action.</b></i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>- <u>Compartiment GLOBAL EQUITY DBI-RDT</u>  ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.  ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.  ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment :  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende brut par action de <b>4,25 EUR pour la classe d'action R (BE6298866748)</b> et un dividende brut par action de <b>5,35 EUR pour la classe d'action E (BE6298867753).</b></i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<p><b>Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.</b>  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.</i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<p><b>Démission d'un administrateur.</b>  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jan Annaert, administrateur indépendant, qui a pris effet le 27 décembre 2021. L'assemblée donne décharge à Monsieur Jan Annaert pour l'exercice de son mandat.</i> <i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision.</i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	<p><b>Nomination d'un administrateur indépendant.</b>  Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Mestag en tant qu'administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. Pour l'exécution de son mandat, Monsieur Paul</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p>Mestag recevra 4.500 EURO (hors TVA) par an, qui sera indexé annuellement.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »</p>			
8.	<p><b>Renouvellement des mandats.</b></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Philippe Voisin, président du conseil d'administration, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.</p> <p>L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Geert Noels, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.</p> <p>L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Joris Cnockaert, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.</p> <p>L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Steven De Landtsheer, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	<p><b>Fin du mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL.</b></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « Suite à une décision de commun accord entre le commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son siège à Gateway Building- Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Tom Renders (qui remplace Monsieur Bernard De Meulemeester depuis le 1er janvier 2022) et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire. L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »</p>			
10.	<p><b>Désignation d'un nouveau commissaire.</b></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de nommer Ernst &amp; Young Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son siège à De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, représentée par Jean-François Hubin, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025. Pour l'exécution de son mandat, le commissaire percevra un honoraire de 4.250 EUR par compartiment (hors TVA), qui sera indexé annuellement.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »</p>			

11.	<b>Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.</b>	Ce point n'est pas sujet à vote
12.	<b>Divers</b>	Ce point n'est pas sujet à vote

(\*) Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour votre compte qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail au conseil d'administration ([legal.be@caceis.com](mailto:legal.be@caceis.com)) au plus tard cinq jours ouvrables francs avant l'assemblée.

Fait à ....., le ..... 2022

(« bon pour pouvoir » + signature)

-----  
Signature